

Procès verbal de la commission électorale du 18 mars 2019

Personnes présentes:

Pour le Vice-recteur: Florence Vanderstichelen

Pour les membres du personnel: Edouard Cuvelier, Geoffrey Willems

Pour l'AVIE : Nicolas Gilson

Pour les membres étudiants: Santiago Dierckx, Blaise Mottoule, Pierre Vandoorne

1. Approbation du PV du 12 mars

Concernant le problème de redirection des mails: Geoffrey Willems n'a pas d'autre adresse e-mail que l'UCLouvain.

Il faudrait retirer le logo AGL pour les prochains PV.

Dans le PV, Pierre ne doit pas se retirer de la commission mais plutôt juste se retirer lorsque la plainte concerne sa situation personnelle.

Le PV est approuvé moyennant ces quelques modifications.

2. Approbation des candidatures

Le problème du formulaire où les candidats ne pouvaient pas sélectionner leur faculté a été réglé par Arnaud, permanent AGL.

Concernant le report du dépôt de candidatures et son influence sur le dépôt des plaintes:

Geoffrey Willems rappelle qu'il y a un délai de 48h entre la publication des listes provisoires et la validation de celles-ci. Ce laps de temps permet le dépôt d'une éventuelle plainte.

Concernant l'ordre des candidats au sein des listes :

Pierre Vandoorne informe que la commission n'a pas reçu d'ordre établi de la part des listes.

Il faudrait demander aux portes paroles de rendre leur liste aujourd'hui sinon ce sera l'ordre alphabétique qui prévaudra.

Pendant la réunion, la commission reçoit l'ordre de certaines listes. La liste Amazones a choisit de présenter sa liste selon l'ordre alphabétique, quant à la liste Nova, elle communiquera l'ordre désiré ce soir.

La commission est d'avis qu'à l'avenir, il faudra réfléchir à une meilleure procédure pour gérer cette question.

3. Débats des portes paroles

Florence Vanderstichelen peut s'y rendre comme témoin de la commission électorale.

Il faut encore trouver un·e animateur·trice

4. Budgets des listes

Les autres années, le budget était de 150€ par liste et 6€ par candidat·e jusqu'à 84 candidat·e·s, et de 50€ par candidat·e indépendant·e. Pour être considérée comme une liste, la liste doit rassembler au moins deux candidat·e·s.

→ La commission électorale approuve le budget de 654€ maximum par liste.

Edouard Cuvelier rappelle que les preuves des dépenses doivent être rentrées 3 semaines après la fin des élections.

5. Divers

Florence Vanderstichelen rappelle qu'il faut que les candidat·e·s CGEI passent bien à la permanence organisée par la CGEI pour confirmer leur candidature en tant que candidat·e CGEI.